



RCS : BLOIS

Code greffe : 4101

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BLOIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00219

Numéro SIREN : 413 732 124

Nom ou dénomination : A.M.G

Ce dépôt a été enregistré le 17/02/2017 sous le numéro de dépôt 569

AMG
Société par actions simplifiée
au capital de 191 840 euros
siège social : 41 rue de la Chaimbauderie
41400 CHISSAY EN TOURAINE
RCS BLOIS B 413 732 124

**PROCÈS-VERBAL
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE REUNIE
EXTRAORDINAIREMENT DU 20 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil seize, le 20 octobre à 18 heures,
Les associés de la société se sont réunis en Assemblée Générale au siège social de la société
CDM 4 rue du Docteur Stoeffler à Montrichard (41), sur la convocation du Président.

Chaque associé a été convoqué par lettre adressée.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque participant à l'Assemblée
en entrant en séance tant en son nom personnel que comme mandataire.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Alain GAILLARD, Président.
Madame Monique BOITEAU, et la société INEXTENSO Commissaires aux Comptes,
valablement convoqués, sont absents et excusés.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le Président permet de constater que
les associés présents et représentés possèdent 11 990 actions sur les 11 990 actions émises par
la société.

Le Président déclare que les associés présents ou représentés réunissant la majorité du capital
social, l'Assemblée est valablement constituée ; elle peut valablement délibérer et prendre ses
décisions à la majorité requise.

Le Président met à la disposition des associés :

- un exemplaire de la convocation des associés ;
- la copie de la convocation adressée aux Commissaires aux Comptes avec l'accusé de réception ;
- les statuts de la société ;
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 30 septembre 2015 ;
- le texte des résolutions soumises au vote de l'Assemblée ;
- Le rapport du Président.

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport du Président, le texte
des résolutions proposées, ainsi que tous autres documents ou renseignements prévus par les
statuts ont été communiqués aux associés quinze jours avant la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle que l'Assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- ✓ Démission du directeur général

Le Président donne lecture du rapport du président.

La discussion est ouverte.

Personne ne demandant plus la parole, le président met aux voix les résolutions figurant à l'ordre du jour :

Première résolution :

L'Assemblée générale, connaissance prise de la démission Madame Martine GAILLARD de ses fonctions de directeur général, prend acte de cette démission à effet du 1^{er} octobre 2016 et indique ne pas procéder à son remplacement.

L'Assemblée générale rappelle que Madame Martine GAILLARD, salariée de AMG poursuit son contrat de travail de DRH sans modification.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président

Le Président

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized initials 'GL' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.